

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EDUCATEUR:
APPROCHE CONCEPTUELLE 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 983020U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

EDUCATEUR: APPROCHE CONCEPTUELLE 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'approfondir des fondements conceptuels et des outils théoriques et techniques relatifs au travail socio-éducatif.

D'autre part, cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'approfondir l'approche pluridisciplinaire et une réflexion critique fondée sur l'articulation entre les fondements théoriques et le champ professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Educateur : approche méthodologique 1

A partir de situations relationnelles :

- ◆ utiliser des techniques d'expression dont le message « je », être à l'écoute des autres et tenir compte des réactions de son ou ses interlocuteurs ;
- ◆ rendre compte de manière objective des comportements verbaux et non verbaux observés et de leur contexte ;
- ◆ distinguer les faits de leur interprétation ;
- ◆ prendre en considération les particularités culturelles ;
- ◆ argumenter ses opinions personnelles en se référant aux rôles de l'éducateur ;
- ◆ participer à des activités d'animation en se questionnant sur leur sens éducatif et en relevant ses propres atouts et limites.

Educateur : approche conceptuelle 1

En respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française, au travers d'épreuves écrites et/ou orales :

- ◆ définir, utiliser ou illustrer des concepts et procédures relatifs à la psychologie, à la sociologie, à la législation, à la philosophie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel du travail socio-éducatif;
- ◆ d'analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et procédures.

Educateur : stage d'immersion

En référence au contenu méthodologique de son niveau de formation et dans le respect des règles déontologiques :

- ◆ relater une situation d'accompagnement vécue en qualité d'éducateur en distinguant faits observés et interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par le bénéficiaire ;
- ◆ décrire et rendre compte de ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires.

Educateur : découverte du métier

En référence au profil professionnel de l'éducateur,

- ◆ présenter les raisons pour lesquelles il choisit le métier d'éducateur ;
- ◆ décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- ◆ déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur ;
- ◆ évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ se situer face à son orientation professionnelle et/ou son projet de formation.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Les attestations de réussite des UF : « EDUCATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », « EDUCATEUR : APPROCHE CONCEPTUELLE 1 », « EDUCATEUR : STAGE D'IMMERSION » et « EDUCATEUR : DECOUVERTE DU METIER » classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Sociologie	CT	B	20
Psychopédagogie	CG	A	40
Philosophie	CT	B	16
Eléments de physiopathologie	CT	B	16
Législation des secteurs	CT	B	16
Français	CG	A	20

2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

Dans l'optique d'acquérir notamment une connaissance suffisante du vocabulaire relatif au travail socio-éducatif, au départ de situations exemplatives et en recourant notamment aux TICE¹, l'étudiant sera capable :

4.1. Sociologie

Afin de mener une réflexion en tant que professionnel du secteur socio-éducatif sur les phénomènes ou changements sociaux, économiques, culturels ou idéologiques et en référence à diverses réalités ou phénomènes sociaux tels que les médias, l'apparition des TICE, la précarité, la délinquance, la perte de liens sociaux, ... :

- ◆ d'identifier et de commenter les caractéristiques d'un phénomène ou changement social, économique, culturel ou idéologique ;
- ◆ de décrire et de commenter les mécanismes d'émergence des phénomènes ou changements sociaux, économiques, culturels ou idéologiques ;
- ◆ d'identifier les agents et acteurs à l'œuvre dans les phénomènes ou changements sociaux, économiques, culturels ou idéologiques.

4.2. Psychopédagogie

Notamment à partir de projets pédagogiques ou institutionnels et de situations professionnelles amenés par lui ou les chargés de cours,

- ◆ de décrire les principales théories et courants en psychologie (psychanalyse, cognitivisme, comportementalisme, systémique, ...) ;
- ◆ d'analyser des situations éducatives intégrant différents paramètres (âge, pathologie, environnement,...) ;
- ◆ de poser une réflexion critique par rapport à leurs applications dans le travail socio-éducatif ;
- ◆ d'interroger le sens du vocabulaire de base concernant les structures psychiques et les pathologies mentales.

4.3. Philosophie

Au travers notamment de l'étude de différentes conceptions philosophiques de l'éducation,

- ◆ de poser une réflexion sur la complexité des réalités du travail socio-éducatif ;
- ◆ de proposer un point de vue argumenté, nuancé et critique concernant ces réalités ;
- ◆ d'illustrer des concepts tels que liberté, altérité, déterminisme,...

4.4. Eléments de physiopathologie

- ◆ de mettre en évidence l'origine multi-factorielle (environnementale, génétique, physiologique, infectieuse) de la santé et de ses troubles ;
- ◆ d'identifier les conséquences psychosociales et les modalités de prévention de ces troubles ;

¹ Tice : Technologies de l'information et de la communication adaptées à l'enseignement

- ◆ d'appréhender certaines techniques relatives à l'hygiène, la manutention, la sécurité en leur donnant sens à la fois en terme de travail socio-éducatif et en terme de protection de la santé de l'éducateur et du bénéficiaire.

4.5. Législation des secteurs

- ◆ de décrire et d'expliciter les principes de base de la législation en vigueur dans le travail socio-éducatif (jeunesse, famille, handicap,...).

4.6. Français

- ◆ de lire, de comprendre et d'analyser des textes relatifs au secteur socio-éducatif ;
- ◆ de résumer des textes et d'en faire des synthèses ;
- ◆ de prendre des notes ;
- ◆ de rédiger divers documents tels que notes, rapports, récits de vie, ... ;
- ◆ de prendre la parole et de s'exercer à la re-formulation des thèmes rencontrés ;
- ◆ d'enrichir son vocabulaire ;
- ◆ d'apprendre des démarches d'autocorrection.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *à partir de travaux écrits et/ou oraux relevant du travail socio-éducatif* :

- ◆ d'identifier les caractéristiques, les mécanismes d'émergence et les acteurs d'un changement social donné ;
- ◆ de caractériser un problème de santé (manifestations, symptômes, causes, prévention) ;
- ◆ de relever des liens entre une situation éducative et des conceptions philosophiques de l'éducation sous-jacentes ;
- ◆ de citer les principes de base des législations en vigueur dans le secteur ;
- ◆ de caractériser différents courants psychologiques et pédagogiques en vigueur dans le travail socio-éducatif.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence et la rigueur dans l'utilisation des outils d'analyse ;
- ◆ la capacité à faire des liens entre les différents cours ;
- ◆ la qualité de la présentation des travaux dont notamment l'utilisation des TICE.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant. Pour le cours de « LEGISLATION », il sera un enseignant ou un expert. L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique dont notamment la gestion de dossiers relevant du champ socio-éducatif.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.